



Procès-verbal
Le jeudi 28 novembre 2002 - n° 135

10 heures

Présidente : Mme Louise Harel

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 05.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Jutras, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Société québécoise d'information juridique,
pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002 ;

(Dépôt n° 1629-20021128)

Le rapport annuel du Barreau du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31
mars 2002 ;

(Dépôt n° 1630-20021128)

Le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres, pour l'exercice financier
terminé le 31 mars 2002.

(Dépôt n° 1631-20021128)

Dépôts de rapports de commissions

M. Lachance (Bellechasse), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 20 novembre 2002, a
procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 111 Loi modifiant la Loi sur la ministre du Conseil exécutif en
matière d'affaires intergouvernementales canadiennes

Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1632-20021128)

28 novembre 2002

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 27 novembre 2002, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 132 Loi modifiant certaines dispositions du Code de procédure civile

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1633-20021128)

M. Paré (Lotbinière), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 27 novembre 2002, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 128 Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec et d'autres dispositions législatives

Le rapport contient un amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1634-20021128)

Dépôt de pétitions

M. Vallières (Richmond) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 40 propriétaires de commerces situés en bordure de l'autoroute 20, concernant l'aménagement des haltes routières ;

(Dépôt n° 1635-20021128)

L'extrait d'une pétition, signée par 64 citoyens et citoyennes de Saint-Samuel-de-Horton dans la circonscription de Richmond, concernant l'aménagement des haltes routières.

(Dépôt n° 1636-20021128)

28 novembre 2002

M. Pelletier (Abitibi-Est) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par deux membres du syndicat des métaux, concernant la révision du dossier de M. Gabriel Cristini.

(Dépôt n° 1637-20021128)

M. Paré (Lotbinière) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 730 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'aménagement des haltes routières.

(Dépôt n° 1638-20021128)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Charest, chef de l'opposition officielle, présente une motion concernant la campagne publicitaire de Loto-Québec ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

À la demande de M. Beaulne, deuxième vice-président, M. Boisclair, leader du gouvernement, retire certains propos non parlementaires.

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des affaires sociales procède à des consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 142, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant les activités médicales, la répartition et l'engagement

28 novembre 2002

des médecins, le mercredi 4 décembre 2002, et qu'elle entende les organismes suivants :

20 h 00 à 20 h 03	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant le gouvernement
20 h 03 à 20 h 09	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant l'opposition
20 h 09 à 20 h 15	Remarques préliminaires des députés indépendants
20 h 15 à 21 h 00	Fédération des médecins spécialistes du Québec
21 h 00 à 21 h 45	Fédération des médecins omnipatriciens du Québec accompagnée d'urgentologues
21 h 45 à 22 h 30	Fédération des médecins résidents du Québec
22 h 30 à 23 h 15	Fédération des Associations des étudiants et étudiantes en médecine du Québec
23 h 15 à 23 h 45	Association des centres jeunesse
23 h 45 à 23 h 48	Remarques finales des députés indépendants
23 h 48 à 23 h 54	Remarques finales du groupe parlementaire formant l'opposition
23 h 54 à 24 h 00	Remarques finales du groupe parlementaire formant le gouvernement

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires ainsi que pour les remarques finales, partagée de la façon suivante: 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement; 6 minutes pour le groupe parlementaire formant l'opposition officielle; et 3 minutes pour les députés indépendants ;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 30 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE le ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

28 novembre 2002

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boisclair, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de procéder à des consultations particulières et à l'étude détaillée du projet de loi n° 127, Loi favorisant l'établissement d'un régime de retraite à l'intention d'employés œuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance ;
- la Commission de l'éducation, afin de procéder à des consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 124, Loi modifiant la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation et la Loi sur l'instruction publique.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Boisclair, ministre de l'Environnement, informe l'Assemblée que Son Honneur le lieutenant-gouverneur recommande l'étude du projet de loi n° 134, Loi instituant le Fonds national de l'eau, et il propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 134 est adopté.

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 134 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

La motion est adoptée.

28 novembre 2002

Adoption du principe

M. Boisclair, ministre de l'Environnement, propose que le principe du projet de loi n° 129, Loi sur la conservation du patrimoine naturel, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 129 est adopté.

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 129 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

La motion est adoptée.

M. Boisclair, ministre de l'Environnement, propose que le principe du projet de loi n° 130, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 130 est adopté.

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 130 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

La motion est adoptée.

À 12 h 57, M. Bissonnet, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 06.

28 novembre 2002

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement relatif au projet de loi n° 102, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage.

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 121, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives, ainsi que l'amendement transmis par Mme Leblanc (Beauce-Sud).

L'amendement est déclaré recevable.

Après débat, l'amendement est rejeté.

Le rapport est adopté.

Adoption

M. Ménard, ministre des Transports, propose que le projet de loi n° 118, Loi modifiant la Loi interdisant l'affichage publicitaire le long de certaines voies de circulation, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 118 est adopté.

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose que les travaux soient ajournés au vendredi 29 novembre 2002, à 10 heures.

La motion est adoptée.

28 novembre 2002

En conséquence, à 17 h 06, M. Brouillet, premier vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au vendredi 29 novembre 2002, à 10 heures.

La Présidente

LOUISE HAREL